



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE SÉLECTION POUR
L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL
DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE
2^{ÈME} CLASSE
- SESSION 2020 -**

Contenu

I.	TEXTES DE RÉFÉRENCE	3
II.	CONDITIONS DE RECEVABILITÉ	3
III.	COMPOSITION DU JURY	3
IV.	PRINCIPAUX CHIFFRES	4
V.	ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	5
	a. L'exposé :	5
	b. L'échange avec le jury :	6
VI.	RÉSULTATS D'ADMISSION.....	7

I. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- [Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.](#)
- [Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.](#)
- [Arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.](#)
- [Arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.](#)
- [Arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts.](#)
- [Arrêté n°20023-2020 du 18 mai 2020 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2020.](#)
- [Arrêté du 15 juillet 2020 portant nomination du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2020.](#)

II. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Peuvent s'inscrire à l'examen de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe, les adjoints techniques de recherche et de formation ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est ouvert.

III. COMPOSITION DU JURY

Le jury comprend :

- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale, président ;
- Au moins quatre membres dont au moins un expert, choisis à raison de leur compétence technique ou administrative et ayant un rang au moins égal à celui permettant d'occuper l'emploi ouvert à l'examen.

Il est composé pour la session 2020 et pour l'académie de la Polynésie française de :

Président :

- **Monsieur CIMA Vincent**, Attaché principal d'administration de l'État, Vice-rectorat de la Polynésie française, Papeete.

Vice-présidente :

- **Mme Emilie CHONG**, Attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des ressources humaines, direction générale de l'éducation et des enseignements.

Membres du jury :

- **Mme Moeata LETANG-TIRAO**, Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, cheffe du département IATSS du vice-rectorat de la Polynésie française ;
- **M. Christophe FARNHAM**, Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, gestionnaire matériel du collège Maco Tevane.

Membres du jury experts :

- **Mme Laetitia DEROUET**, Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, adjointe au Directeur des restaurants - Site de Nanterre, Crous de l'académie de Versailles ;
- **M. Louis CALVEZ**, Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, responsable du service technique de l'IUT de Brest.

IV. PRINCIPAUX CHIFFRES

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de postes			11
Candidats inscrits	35	40	75
Candidatures irrecevables	3	1	4
Candidatures recevables	32	39	71
<i>BAP G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention)</i>	29	35	64
<i>BAP E (informatique, statistique et calcul scientifique)</i>	2	0	2
<i>BAP F (culture, communication, production et diffusion des savoirs)</i>	1	3	4
<i>BAP A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement)</i>	0	1	1
Candidats présents à l'épreuve orale	30	35	65
Candidats admis sur la liste principale	7	4	11
Candidats admis sur la liste complémentaire	1	4	5

Note minimale	Note maximale	Moyenne	Seuil LP	Seuil LC
6	18,5	13,25	17,10	16,60

V. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe consiste en une épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes, permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les fonctions de d'adjoint technique principal de 2e classe et de reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité d'adjoint technique de recherche et de formation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus établi par le candidat, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués et d'un état des services publics et privés du candidat.

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

Pour permettre une analyse objective de chaque candidat, une fiche d'évaluation a été établie par les membres du jury :

Exposé (5 min. maximum)	/5
- Présentation	
- Structure de l'exposé	
- Poste occupé	
Missions	/12
- Qualifications	
- Compétences acquises	
- Méthode de travail	
- Organisation, planification	
Formation, gestion des crises, encadrement, connaissance de l'environnement professionnel	/3

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 05 au jeudi 08 octobre 2020.

a. L'exposé :

Constats :

Tout d'abord, le jury tient à rappeler les constats et recommandations faits les années précédentes. En effet, il avait été constaté que « les candidats n'étaient pas tous bien préparés à l'épreuve et que certains semblaient même découvrir l'exercice ».

En effet, la prestation joue un rôle prépondérant.

Cette année, le jury souligne une forte amélioration de la qualité de la prestation orale des candidats. Le jury constate que les candidats arrivent préparés et ont une bonne connaissance de l'exercice. La majeure partie des candidats présente un exposé construit

et respectant le temps imparti. L'amélioration constatée l'année dernière est confirmée. Il semble que le message ait été compris.

Le jury félicite les candidats ayant fait l'effort de préparer leurs exposés.

Cependant, le jury a dû encore, quelques fois, soit interrompre des candidats trop bavards qui n'avaient pas terminé leur exposé soit, à l'inverse, constater que l'exposé durait moins de deux minutes, voire quelques secondes...

Ces décalages, par rapport à l'exercice attendu, a été déterminant lors du classement final des candidats.

Recommandations :

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à se préparer à cette épreuve, à continuer des formations.

b. L'échange avec le jury :

Constats :

Le jury s'est attaché à apprécier la cohérence d'un parcours professionnel, dans des conditions diverses plus ou moins favorables d'exercice des fonctions et, d'autre part, l'envie d'exercer des responsabilités supérieures, notamment dans l'encadrement et la formation d'agents.

Le jury a valorisé les candidats ayant connaissance du contexte de leurs établissements d'exercice et souhaitant participer aux évolutions engagées ou souhaitées. En effet, il s'agit de tester la curiosité du candidat quant à son environnement professionnel et de son envie de l'améliorer.

Le manque d'intérêt de certains candidats a pu également étonner le jury.

Les points essentiels qui ont permis de départager les candidats restent :

- La capacité à rendre compte de la réalité de son travail et de l'intérêt que le candidat y porte.
- Le sérieux et l'authenticité des réponses du candidat.
- L'ouverture sur l'environnement professionnel et la curiosité d'esprit qui permettent de dépasser le strict cadre de travail.
- La motivation pour le service public.
- Le sens des responsabilités.
- Les qualités relationnelles.

Recommandations :

Le jury encourage les candidats non admis à tirer des enseignements de la note et du rang de classement obtenus, et, au vu des éléments contenus dans ce rapport, à parfaire leurs préparations.

VI. RÉSULTATS D'ADMISSION

Le jury a proclamé les résultats d'admission le vendredi 09 octobre 2020. Ainsi sur 65 candidats présents à l'épreuve orale, 11 candidats ont été admis sur la liste principale et 5 sur la liste complémentaire.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADEMIE DE POLYNESIE FRANCAISE

Session: 2020

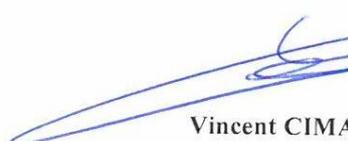
Liste principale des candidats retenus après audition par le jury
de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2^e classe
ouvert au titre de l'académie de POLYNESIE FRANCAISE

Candidats inscrits sur la liste principale: 11

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
HOMAI		JAMES	1
TEUIRA	TEUIRA	MARC	2
POLI	POLI	ROMAIN	3
TEROROIRIA	SCHMIDT	HURUPA,EMA	4
REVA		RENSI	5
NARU	NARU	JEANNE	6
PUKOKI	FAEHAU	HEIPUA LINDA TANIA	7
DUBOS		FREDERIC	8
TAHIMANARII	TAHIMANARII	CHRISTO	9
PEA		MURIEL,TINA	10
ROOPINIA		TUNUI, TEINA	11

Fait à Papeete le 09/10/2020

Le président du jury :


Vincent CIMA





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADEMIE DE POLYNESIE FRANCAISE

Session: 2020

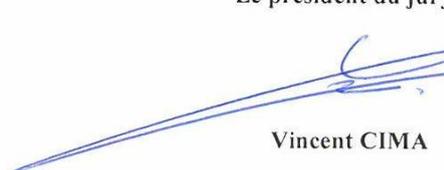
Liste complémentaire des candidats retenus après audition par le jury
de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2^e classe
ouvert au titre de l'académie de POLYNESIE FRANCAISE

Candidats inscrits sur la liste complémentaire: 5

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
BROWN	BROWN	RYAN	1
TEUIRA	TEUIRA	MOUNIA,RUTA	2
TAAE	SMITH	MARCELINE	3
OTTO	PAITIA	IRMA	4
PURAKAUEKE	CHONGAUD	FRANCINE	5

Fait à Papeete le 9/10/2020

Le président du jury :


Vincent CIMA



Les candidats ont pu consulter les résultats à partir du vendredi 09 octobre 2020 à l'accueil du Vice-rectorat, immeuble Vehiarii, 25 avenue Pierre Loti à Papeete (face au temple Mormon) ou en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://www.itrf.education.gouv.fr/>

Fait à Papeete,
le mercredi 14 octobre 2020

Le président du jury


Vincent CIMA